

Estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation en vue de l'année scolaire 2022/2023 pour les élèves de 4ème année

Madame, Monsieur,

Les frais liés à la scolarité sont clairement définis par l'article 100 du Décret « Missions ». Vous trouverez ci-après l'estimation des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

Certains prix peuvent être légèrement adaptés en fonction du coût réel. Des activités pédagogiques peuvent être organisées en dernière minute en fonction de l'actualité.

description	date de l'activité	responsable	classe(s)	option	prix	obligatoire/ facultatif
orêt des livres scolaires et photocopies	septembre		toutes		75 €	obligatoire
ournal de classe	est fourni gratuitement en début d'année, toute demande de renouvellement coûtera 2€					
padge	est fourni gratuitement à la 1ère rentrée. Toute demande de renouvellement coûtera 4€					
-shirt avec logo		Mme Francotte	83	67 63	6€	facultatif
photos individuelle et de groupe					+/- 12€	facultatif
ocation casier	8	M Lebluy	e e	X	15 €	facultatif
es droits d'accès à la piscine et autres a	ctivités sportives:					
scalade - natation	Novembre -> Avril	Mme Meunier	4C	Filles	31	obligatoire
scalade - natation	Janvier -> Avril	Mme Delpire	4AD	Filles	32	obligatoire
scalade - natation	Janvier -> Avril	Mme Delpire	4BE	Filles	28	obligatoire
natation	Septembre -> Juin	Mme van ongevalle	4ABCDE	garçon	15	obligatoire
scalade	Octobre -> Décemb	Mme van ongevalle	4ABCDE	garçon	12	obligatoire
patinoire	Janvier -> Mars	Mme van ongevalle	4ABCDE	garçon	7	obligatoire
entr'aide	20-avr	Mmes van ongev/delpire	4ABCDE	filles/garçons	10	facultatif
Activités culturelles (voyages, excursions	i,)					
Remise des prix concours Ajile	juin	M François	С	init cult ant	+-11 euros	facultatif
oyage à Paris	21 au 22/04	Mme Houyoux		artistique	255€	facultatif
xcursion écosystème	mars-avril	Mme Bingen + Delaisse	4BCD	Sciences	+/- 6	obligatoire
oyage à Rome	20-23 mars	François, Bingen, Lovato	4C	latin	350+-	facultatif
xcursion dans une ville Flamande	P2	Vanobbergen, Comté	3,4	immersion	25	obligatoire
^p uy du Fou	avril	Mmes Boutillier et Danse	toutes		400€max	facultatif
Pi-Day maison des maths	es	Mme Lewahert	toutes	8 	4€	obligatoire

L'école fournit un système de paiement par virement bancaire. Pour chaque frais, l'enfant reçoit un courrier avec un bulletin de virement. Il se peut que, pour des dépenses inférieures à 10€, l'argent liquide soit accepté et proposé par l'enseignant.

Les décomptes des frais de l'année scolaire en cours sont accessibles via la plateforme « Ecole en ligne ».

Tout souci concernant le règlement de frais peut faire l'objet d'une demande écrite auprès du Directeur (échelonnement, prise en charge partielle par l'ASBL) à envoyer par mail à l'adresse paiementisis@arv.be.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.